



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 087-218717809-20250924-202551-DE



2025-051

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**

Le 24 septembre

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 20

votants 22

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIERRE-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, M. CHAUGNY, Mme DELOS, Mme DOUSSAINT

ABSENTS : M. LAUSERIE, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. BÉNARD

Pouvoirs : Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à Mme BESSE, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY,

Madame Martine JULLIAND a été élue secrétaire de séance.

SYNDICAT VIENNE COMBADE MODIFICATION DES STATUTS

Vu les articles L 5711-1 à L 5711-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 29 juin 2006, 29 août 2011, du 19 décembre 2018, du 10 novembre 2022, 16 novembre 2023 et du 30 septembre 2024 portant création et modification des statuts du Syndicat Vienne Combade ;

Vu les statuts du Syndicat Vienne Combade tels que modifiés par la délibération n°2025-009 du comité syndical en date 23 juin 2025,

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat assure pour ses membres (à ce jour : Ambazac, Champnétery, le Châtenet-en-Dognon, Moissannes, Saint Laurent les Eglises, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Martin-Terressus, Saint-Priest-Taurion, Sauviat sur Vige, la Communauté de Communes Briance-Combade, le Syndicat des Allois) la compétence production d'eau potable et pour les communes d'Ambazac, Champnétery, le Chatenet-en-Dognon Saint-Laurent les Eglises, Saint-Léonard de Noblat, Saint-Priest Taurion et Sauviat sur Vige la compétence distribution de l'eau potable.

Madame le Maire indique que la commune de la Jonchère Saint Maurice a fait part de sa volonté d'adhérer au Syndicat Vienne Combade pour les compétences production et distribution de l'eau potable. La commune de Moissannes, membre du Syndicat pour la compétence production souhaite lui transférer également la compétence distribution.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'adhésion de nouvelles communes depuis janvier 2024 au Syndicat Vienne Combade a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de membres au comité syndical. Dans cette situation et afin d'améliorer la représentativité de chaque commune, le nombre de délégués par commune a été revu. Dans les nouveaux statuts, il est prévu que chaque commune désigne le même nombre de délégués titulaires et suppléants. La nouvelle organisation de l'assemblée sera effective à compter du 1er janvier 2026.

SUITE DE LA DELIBERATION 2025-051 SYNDICAT VIENNE COMBADE - MODIFICATION DES STATUTS

Madame le Maire signale que d'autres modifications des statuts sont proposées :

- Instauration de la possibilité au délégué titulaire et en cas d'empêchement du délégué suppléant, de donner procuration.
- La fusion en un budget unique des budgets production et distribution (le suivi comptable de chaque compétence sera assuré par la mise en place d'une comptabilité analytique)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Vienne Combade.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 25/09/2025
Qualité : MAIRE